

CHARTRE DES AMBASSADEURS DU CARLADÈS

PREAMBULE

Prendre son temps, partager, découvrir : telles sont les aspirations de nos visiteurs. Transmettre, faire connaître et raconter le territoire : telles sont les motivations de nos Ambassadeurs et Passeurs d'histoires !

Le Carladès détient une ressource rare et précieuse — une nature puissante, habitée et préservée, portée par des hommes et des femmes qui en prennent soin.

Soucieux de sa qualité d'accueil, l'Office de Tourisme organise cette « rencontre » entre visiteurs et habitants, s'appuyant sur des valeurs de convivialité, de proximité, et d'authenticité.

ARTICLE 1 - OBJET

L'Office de Tourisme du Carladès propose aux « gens d'ici », désireux de transmettre leur amour du pays, leur passion du patrimoine et leurs petits coins secrets, de rejoindre le groupe des Ambassadeurs du Carladès.

Toute personne souhaitant s'impliquer **bénévolement** pour rencontrer, échanger, partager et faire rayonner le territoire peut rejoindre ce réseau, sans condition d'âge ni de statut.

ARTICLE 2 - DOMAINES D'ACTIONS

Les Ambassadeurs interviennent dans tous les domaines contribuant à la valorisation et à la préservation de l'identité du territoire. À titre indicatif, ils peuvent :

- Être « sentinelle » des chemins de randonnée (toutes pratiques confondues) et du patrimoine : veille et remontée des anomalies rencontrées.
- Animer des visites thématiques pour partager le goût du patrimoine bâti, naturel ou immatériel.
- Partager un coup de cœur, un savoir-faire, une tradition locale.
- Participer aux actions de l'Office de Tourisme concernant la création d'activités et de produits touristiques.

Passeurs d'histoires : au sein du réseau des Ambassadeurs, certains membres choisissent de s'impliquer plus particulièrement dans la valorisation du patrimoine narratif et mémoriel du territoire. Ils interviennent notamment lors de l'événement annuel Un bourg, une histoire, organisé par l'Office de Tourisme chaque printemps sur un week-end, au cours duquel ils animent des parcours de découverte, recueillent des témoignages et font vivre la mémoire des lieux. Ce rôle de Passeur d'histoires constitue un domaine d'action possible parmi d'autres, ouvert à tout Ambassadeur qui le souhaite.

Cette liste n'est pas exhaustive : toute action liée à l'objet de la présente charte peut être proposée par l'Ambassadeur.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'AMBASSADEUR

L'Ambassadeur s'engage, dans le cadre d'une démarche entièrement bénévole, à :

- Participer ou mener au moins une action par an, en partenariat avec l'Office de Tourisme.
- Diffuser des informations vérifiées et conformes à la réalité du territoire.
- Respecter le calendrier des actions définies en concertation avec l'Office de Tourisme.
- Participer au moins à une rencontre annuelle organisée par l'Office de Tourisme (éductour, atelier, temps d'échange).

Non-concurrence

L'Ambassadeur agit sans discrimination envers les visiteurs et les prestataires du territoire. Lorsqu'une action qu'il envisage de proposer est déjà assurée par un prestataire privé, il en informe l'Office de Tourisme et s'abstient de la mettre en œuvre dans ce cadre bénévole, afin de ne pas se placer en situation de concurrence avec l'offre professionnelle locale. Si cette situation se révèle en cours d'action, il se retire du projet concerné.

Esprit d'engagement

En rejoignant le réseau, l'Ambassadeur s'inscrit dans une relation de confiance réciproque avec l'Office de Tourisme. Il partage les valeurs du réseau — hospitalité, authenticité, respect du territoire et de ses habitants — et contribue à l'image positive du Carladès auprès de ses visiteurs.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

En contrepartie de l'engagement bénévole de ses Ambassadeurs, l'Office de Tourisme s'engage à :

- Communiquer autour des actions mises en place (création de supports, affichage, diffusion presse, réseaux sociaux).
- Réunir les Ambassadeurs au minimum une fois par an, dans un esprit convivial de partage et de reconnaissance mutuelle.
- Informer régulièrement les Ambassadeurs des actualités de l'Office de Tourisme, par mail ou newsletter.
- Mettre en avant leur engagement sur le site internet et dans les éditions de l'Office de Tourisme.
- Prendre en considération leurs avis et suggestions sur l'amélioration des services de l'Office de Tourisme.

ARTICLE 5 – DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente charte est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle est ensuite reconduite tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues à l'article 6.

ARTICLE 6 – SORTIE DU RÉSEAU

L'appartenance au réseau repose sur le volontariat et la libre adhésion. Chacun peut en sortir à tout moment, sans justification ni formalité particulière, en informant simplement l'Office de Tourisme.

De même, si une situation rendait la poursuite de la collaboration incompatible avec les valeurs ou les engagements de la charte, l'Office de Tourisme et l'Ambassadeur concerné en discuteraient afin de trouver la solution la plus adaptée.

Fait à Vic-sur-Cère, le 16 juin 2026

Pour l'Office de Tourisme du Carladès Mathieu ALLAIN, directeur Signature :	Pour l'Ambassadeur Nom, prénom : Signature :
---	--